

## REMISE DES LIVRES DES CLASSES DE 3<sup>ème</sup>

La REMISE DES LIVRES, suivie de la REMISE DE L'EXEAT et de l'AFFECTATION EN CLASSE SUPERIEURE se fera après les épreuves du Brevet :

Mardi 2 Juillet 2024 dans la Petite Salle d'Etudes

A noter : les élèves Demi-Pensionnaires devront obligatoirement remettre la carte de cantine intacte. Si la carte est détériorée, prévoir 10 euros et ETRE A JOUR QUANT AU PAIEMENT DE LA CANTINE



**Bonne continuation!**